



Au service de la personne
en situation de handicap
<https://www.fondation-richard.com>

Le 27 juin 2019

Rapport moral 2018 de la Fondation Richard

Conseil d'administration 2018

Membres de droit du Conseil d'Administration

Monsieur l'archevêque de Lyon représenté par Madame Véronique Rodarie.

Monsieur le curé de la paroisse de St-Nizier représenté par Madame Véronique Rodarie puis par Monsieur Jean-Claude Gillot.

Monsieur le préfet, représenté par Madame Isabelle Delaunay, directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Monsieur le maire de Lyon représenté par Monsieur Jean-Louis Touraine.

Bureau

Président	Monsieur Joël Cassassolles
Vice-Président	Monsieur Pierre Mouterde
Secrétaire	Maître Jean-Louis Turquin
Trésorier	Monsieur Alain Esquirol
Trésorier adjoint	Monsieur Alain Poncelet

Autres administrateurs

Monsieur Benoît Tesse

Monsieur Gérard Desborde

Monsieur Bernard Bajard (administrateur honoraire)

Monsieur Henri Guerpillon (administrateur honoraire)

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu les 26 avril, 28 juin, 25 octobre et 20 décembre 2018.

Les réunions de bureau ont eu lieu les 24 janvier, 28 février, 21 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 19 septembre, 25 octobre et 20 décembre 2018.

Rapport Moral du président

Les actions caractérisant plus particulièrement l'année 2018 sont les suivantes :

- Inauguration du terrain multi-sports extérieur « city stade » grâce à un important don obtenu d'Apicil Prévoyance.
- Signature d'un bail emphytéotique de 35 ans pour l'immeuble de St Nizier qui était inoccupé depuis le départ des Lazaristes en août 2016.
- Poursuite de l'instruction du dossier de transformation et extension du Foyer d'Hébergement (11 places) en Foyer de Vie (15 places) pour adapter notre offre à la demande et répondre également au souhait de la Métropole concernant les ouvriers retraités d'ESAT, les jeunes en situation d'amendement Creton et plus généralement les personnes handicapées vieillissantes.

- Lancement d'un concours auprès de jeunes architectes pour le projet de surélévation du bâtiment de l'Accueil de Jour en vue de l'implantation d'un futur Foyer de Vie.
- Assignation du Comité Commun au TGI pour non paiement des sommes dues au titre des études réalisées et payées par la Fondation pour la construction sur son site du CEM Henry Gormand.
- Négociation de l'accord sur la mise en place du CSE, qui sera signé le 1er février 2019, conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017.
- Adhésion à la société coopérative d'intérêt collectif Medicoop pour le début d'année 2019, afin de supprimer le recours à l'intérim classique et maîtriser les coûts de remplacement des personnels, autour de règles bien formalisées par service.
- Séminaire QVT (Qualité de Vie au Travail) début 2018, qui a permis de réfléchir à une collaboration plus efficiente avec le conseil d'administration et à penser un comité de direction plus constructif.
- Participation des personnels et résidents de la Fondation aux 10 km du Run in Lyon, des équipes se relayant tout au long du parcours pour mener à bon train la joëlette utilisée.
- Lancement début 2018 de la nouvelle marque « Graine de Cuir », avec une diversification des produits artisanaux de l'Esat. <https://www.grainedecuir.com>
- Démission du directeur du secteur Enfants en novembre. La fonction sera ensuite assurée par le DG parallèlement au recrutement immédiatement engagé.
- Incendie au bâtiment de la formation professionnelle en décembre, avec uniquement des dégâts matériels, qui seront intégralement réparés début 2019.
- Préparation du renouvellement du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec la Métropole de Lyon. Le CPOM est un moment important d'échanges constructifs entre la tutelle et la Fondation, qui nous engage pour les années à venir.

La situation financière générale est globalement positive. Le résultat des fonds propres assure la pérennité de la Fondation.

Le résultat comptable 2018 consolidé de la Fondation Richard s'élève à +396 583€ (+293 407€ en 2017, +355 716€ en 2016 et 140 416€ en 2015).

I SIEGE

Le siège est composé d'un directeur général (1 ETP), d'une responsable financière (1 ETP), d'une responsable Ressources Humaines (1 ETP) et d'une assistante de direction (0,5 ETP). Il est financé par une quote-part prise au prorata sur les budgets des établissements et services. La demande d'agrément déposée en septembre 2014 a été acceptée en avril 2016.

D'un montant de charges de 504 775€, il présente un résultat comptable de -25 995€, dû à des honoraires (audits informatique et conseil financier) ainsi qu'à des refacturations (fonctions achat et mission DPO).

Résultats de l'année 2018

Les bilans et comptes d'exploitation des fonds propres et des sections ont été présentés au Conseil d'Administration le 18 avril 2019, remis et commentés par l'Expert-comptable en présence du Commissaire aux comptes.

- Fonds propres : le résultat de l'exercice est positif : 263 696€ (203 192€ en 2017, 209 678€ en 2016, 165 855€ en 2015). Les revenus des immeubles s'élèvent à 120 451€. Les produits financiers s'élèvent à 172 376€.
- Sections – CEM – SESSAD – FAM – FH – AJ – SAVS – ESAT - Siège : Le résultat comptable sous contrôle des tutelles de l'exercice 2018 fait apparaître un excédent de 42 773€. Les produits représentent un montant de 14 761 904€, les charges sont de 14 718 931€.
- Le total des dons et de la taxe d'apprentissage s'élève à 101 240€.
- Fondation Richard : Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître un excédent de 396 583€.

Le Conseil d'Administration, conformément à la convention signée le 22 juillet 2011 avec l'ARS, a approuvé les résultats tels qu'ils lui ont été présentés et a décidé à l'unanimité d'affecter l'excédent de 396 583€, pour 1/6^{ème} du résultat soit 66 097€ en fonds statutaire, et pour 330 486€ au compte « report à nouveau » des Fonds Propres. L'excédent de 42 773€ sera affecté conformément aux décisions qui seront prises par l'ARS et par la Métropole de Lyon.

II SECTEUR ADULTES

A ESAT

Budget social financé par l'ARS, et chiffre d'affaires commercial lié à la production.

Introduction

L'établissement continue de bien fonctionner et de présenter des résultats satisfaisants. Les équipes d'atelier, assez stables dans l'ensemble, maîtrisent leurs travaux, connaissent leurs clients et gèrent plutôt bien les différentes demandes qui leur sont faites. L'amélioration des outils à disposition permet, d'année en année, d'améliorer le confort de travail mais aussi l'efficacité au poste. Les résultats commerciaux montrent, s'il en est besoin, la bonne gestion de l'activité économique.

Pour autant, la charge liée à l'accompagnement des personnes, à l'accueil multiplié de stagiaires, personnes en évaluation ou dispositifs de type MISPE (Mise en Situation Professionnelle en Esat) s'accroît chaque année et impacte la capacité à s'investir dans de nouveaux projets. Conjugée à un renouvellement important des ouvriers (9 arrivées et 9 départs en 2018), cela est un sujet d'inquiétude pour les projets des années à venir.

Un nouveau règlement de fonctionnement a été élaboré puis approuvé en CA.

L'arrivée en 2019 d'un ou une encadrant(e) supplémentaire sur l'accompagnement social devrait permettre de mieux assurer l'accompagnement des projets personnalisés pour tous et de proposer davantage de réponses aux situations complexes.

1 Activité

L'exercice 2018 s'est conclu sur une hausse de 12,4% du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2017. C'est l'augmentation la plus importante de ces dernières années. Elle confirme la progression constante affichée depuis maintenant 3 ans.

Les Ateliers du Moulin à Vent réfléchissent de longue date à un système qualité pouvant améliorer l'organisation et valoriser les pratiques actuelles. La certification ISO 9001, dans sa version 2015, a été retenue suite à la visite d'un ESAT certifié et à la rencontre de différents prestataires. Nous avons choisi de nous faire accompagner par les consultants d'une entreprise adaptée, bien au fait des particularités du secteur protégé. L'accompagnement sera réalisé sur 2019 pour une certification prévue fin 2019-début 2020.

2 Population accueillie

L'effectif de l'établissement reste en ligne avec l'agrément. Nous accueillons en fin d'année 107 ouvriers, 73 hommes, 34 femmes représentant 97,30 ETP. Et une moyenne sur l'année supérieure à 2017, de 98,62 ETP.

La proportion de femmes reste stable (35 %).

Répartition du public par type de handicap :

- IMC = regroupe les IMC, spina Bifida et maladies dégénératives type myopathie : 34% (en baisse)
- LCA = lésions cérébrales acquises : 39% (en hausse)
- DP = déficience physique (problèmes de dos, nanisme, problèmes viscéraux, tendinites aiguës...) : 23% (en légère hausse)
- AUTRES = déficience intellectuelle légère : 4%

Répartition par temps de travail :

L'âge des personnes accueillies varie de 19 à 64 ans. L'ESAT compte aujourd'hui 34 personnes de plus de 50 ans, dont 4 ont plus de 60 ans. La moyenne se situe à 42,6 ans. Nous constatons un taux de temps partiel en diminution en raison d'un grand nombre d'arrivées. En effet, il est rare que les nouveaux ouvriers démarrent à temps partiel. En revanche, c'est le cas de la plupart des sortants.

	2014	2015	2016	2017	2018
Temps plein	69,1%	74%	70,8%	67,6%	70,1%
Temps partiel	30,9%	26%	29,2%	32,4%	29,9%
Nb moyen d'ouvriers sur l'année	97	103	108	108	109
ETP moyen sur l'année	86,92	93,74	98,2	98,2	98,62

Le taux d'occupation se situe à 85,5%, soit un taux d'absentéisme d'un peu moins de 15 %. Ce résultat est obtenu grâce à une légère suractivité (effectif moyen sur l'année > 98). La fragilité de la population accueillie, conjuguée au vieillissement et à l'alourdissement des pathologies entraîne une augmentation croissante du nombre d'absents et de la durée des arrêts.

Sur 2018, 12 personnes ont été absentes pour maladie ou accident du travail plus de 100 jours dans l'année, représentant à elles seules 2 023 jours d'absence (soit l'équivalent de 9,2 ETP).

Le nombre d'accidents du travail a nettement augmenté cette année : beaucoup d'accidents liés à des chutes en lien avec les difficultés de motricité des personnes accueillies. Quelques accidents au poste de travail qui ont généré des actions correctives (par exemple remplacement d'un massicot manuel par un massicot électrique). 3 AT ont dépassé les 100 jours.

3 Projets – Accompagnement des ouvriers

Sur cette année, il y a eu 9 arrivées pour 9 départs.

Sur les deux commissions d'admission, nous avons étudié les demandes de 10 personnes. 9 candidatures ont été validées et pour la dernière, la commission a souhaité une réorientation sur le dispositif d'évaluation (DEMAV) afin que, elle comme nous, puissions vérifier que sa santé et sa motivation lui permettent vraiment d'envisager une reprise du travail. Comme dans bon nombre d'établissement, nous constatons une baisse notable des orientations.

Projets personnalisés :

Une trentaine de synthèses ont été réalisées. La révision des projets tous les deux ans est tenue, sauf maladie longue de l'ouvrier.

Une dizaine d'accompagnements ont été également effectués auprès de différents organismes (CARSA'T, CAFAL, CPAM, maison du droit etc.).

2 ouvriers ont participé au Duoday, 6 à la biennale de la danse.

Accueils courts :

- DEMAV (Dispositif d'Evaluation du Moulin A Vent) : notre engagement porte sur 5 évaluations par an. En 2018, 4 ont été effectuées. Nous avons reporté l'accueil de la dernière personne sur 2019 en raison de l'absence, sur la fin de l'année, de la référente atelier dans ce dispositif.
- MISPE : l'annulation d'une évaluation nous a permis d'accueillir sur le dernier trimestre, toutes les personnes orientées dans le cadre de la MISPE, en l'occurrence 3.
- Stages : 12 stagiaires ont été accueillis, 7 stages ont été organisés en externe (SIP, MESSIDOR, CAJ, ADAPT, ESAT DIDIER BARON, ESAT LA ROCHE)

Partenariats :

Une vingtaine de visites ont été organisées afin de faire découvrir l'établissement. Nous développons en particulier des liens avec des collèges et lycées (classe ULIS).

Une vingtaine de réunions avec des partenaires (SAVS, mandataires judiciaires, famille etc.) ont été également préparées par la cadre médico-sociale. Elles ont pu se faire à l'ESAT comme à l'extérieur.

Entretiens à la demande de la MDMPH pour des personnes porteuses de handicap afin de leur apporter notre éclairage et des éléments complémentaires leur permettant une prise de décision sur l'orientation.

Formations 2018 : 46 personnes ont bénéficié de formations.

- PSC1 pour 14 participants, au-delà d'une initiation comme précédemment, les ouvriers ont pu obtenir le PSC1, au même titre qu'une personne valide.
- Formalités administratives pour 13 participants afin d'aider dans l'autonomie des démarches administratives les plus courantes.
- Protection juridique pour 9 participants, afin qu'il y ait une meilleure compréhension de la protection juridique et des différents types de mesures.
- Initiation informatique pour 8 participants.

Au niveau des formations, l'objectif est toujours d'améliorer le plan de formation en diversifiant les actions d'une année sur l'autre, en souhaitant qu'elles soient davantage professionnalisantes et au plus près des besoins des ouvriers, même si ceux-ci sont en difficulté pour exprimer ces besoins (demandes extravagantes ou absence d'idée). La cadre médico-sociale peut s'appuyer sur les réflexions et le partage d'expériences du groupe « mutualisation des formations » du CTPEA pour améliorer le dispositif.

Résultats ESAT 2018 (en euros)	Social		Commercial		ESAT
	Charges	Produits	Charges	Produits	
	1 456 258	1 501 444	1 955 578	2 056 521	
Résultat d'exploitation		45 186		100 942	146 128
Résultat financier		-69 328		-17 201	-86 529
Résultat exceptionnel		27 206		6 373	33 579
Résultat comptable 2018		3 063		90 114	93 177

Le résultat comptable global pour l'établissement en 2018 est donc un excédent de 93 177€ (85 276€ en 2017, 113 342€ en 2016).

5 Activité commerciale

L'exercice 2018 a connu l'augmentation la plus importante de ces dernières années avec une hausse de 12,4% du chiffre d'affaires par rapport à 2017.

L'activité commerciale aura été bonne sur la partie sous-traitance industrielle ainsi que sur la partie mise à disposition. Ces résultats illustrent le travail de toute l'équipe d'encadrement, leur investissement et leur professionnalisme reconnus par les clients.

5.1 Ateliers industriels :

Les résultats par atelier sont inégaux mais satisfaisant au global.

Le niveau de charge aura été assez fluctuant au cours de l'année. On peut néanmoins noter le chiffre d'affaires exceptionnel du mois de juillet à hauteur de 92 k€.

Le développement d'une activité d'assemblage de piquets de chantier réalisé sur 2017 aura permis de réaliser un chiffre d'affaires sur l'année 2018 supérieur aux prévisions (79 k€ réalisé pour 50 k€ budgété). La demande client a été plus importante que prévu au lancement et a entraîné ainsi une montée en charge plus rapide des équipes. Les deux ateliers concernés ont su adapter leur organisation pour répondre au besoin.

Le résultat par activité s'établit comme suit sur les dernières années :

	2014	2015	2016	2017	2018	Evol./17	Part %
Mécanique	105 504	96 124	118 011	100 016	126 324	26%	16%
Montage	56 812	54 240	39 422	47 901	45 259	-6%	6%
Gravure	122 708	120 217	131 101	131 662	113 208	-14%	14%
Condition^t	120 994	100 246	96 043	92 435	132 735	44%	17%
Electricité	71 360	66 522	74 759	96 821	134 431	39%	17%
Hors Murs	199 834	187 123	194 146	233 405	237 305	2%	30%
Total	<u>677 212</u>	<u>624 472</u>	<u>653 482</u>	<u>702 239</u>	<u>789 262</u>	<u>12%</u>	<u>100%</u>

On peut noter une baisse importante en gravure avec un résultat en baisse de 14%. A l'inverse, les ateliers de mécanique, conditionnement et électricité ont connu une hausse importante de leur chiffre d'affaires, respectivement de 26%, 44% et 39%. Ceux de l'atelier montage et hors murs restent stables par rapport à 2017.

La sous-traitance (recours à d'autres ESAT ou prestataires en sous-traitance de notre marché) a augmenté de 14% en 2018 à 70 k€. Cette augmentation impacte principalement une prestation de service que nous effectuons sur un site de logistique. Cette prestation demande des capacités physiques que nos ouvriers ont peu. Au départ en retraite de l'une des personnes assurant cette mission, il n'a pas été possible de la remplacer en interne. Soucieux de pouvoir poursuivre cette prestation au moins en partie et de conserver l'activité sur le secteur protégé, nous avons mis en place, avec l'accord du client, un contrat de sous-traitance avec un autre ESAT.

L'achat de matière première a pratiquement doublé cette année (145 k€ contre 77 k€ en 2017). Cette augmentation était prévue pour deux chantiers :

- Ateliers mécanique et conditionnement : achat de la matière première pour les piquets de chantier. Nous avons également constitué un stock pour avoir une production constante tout au long de l'année alors que les ventes sont très cycliques.
- Atelier électricité : pour notre plus gros client, nous achetons depuis mars 2018 la matière première pour les références courantes afin de mieux maîtriser notre production et pouvoir prendre plus de travaux annexes.

Nous souhaitons développer ces achats à l'avenir pour nos clients réguliers. Cela présente plusieurs avantages : fidélisation du client, pas de rupture de stock, possibilité de lisser la production.

Actions commerciales :

Une étude a été réalisée en fin d'année pour faire de la gravure laser sur des plaques de télécommunication. Ce projet devrait rapidement démarrer début 2019 et porterait sur 2 ans. Ce projet est estimé à 20 k€ annuel.

Un fabricant de réseau d'eau est intéressé par nos ateliers mécaniques, montage et gravure. Nous pourrions fabriquer et assembler une partie des bornes incendie. Plusieurs rencontres ont eu lieu pendant l'année et ce projet pourrait aboutir pour la partie mécanique courant 2019. Néanmoins les décisions sont longues à prendre chez ce client.

Par l'intermédiaire du CTPEA, nous avons répondu en cotraitance à un appel d'offre pour du conditionnement. Nous n'avons depuis pas eu de nouvelles. Cela illustre la difficulté de répondre à plusieurs ESAT pour certaines prestations. En effet, les clients privilégient le fait d'avoir un interlocuteur unique.

5.2 Ateliers artisanaux :

L'activité économique de l'année 2018 est équivalente à celle de 2017. En effet, le chiffre d'affaires de Graine de Cuir, qui avait légèrement repris l'année précédente, n'a augmenté que de 0,92%.

Si cela paraît faible, il y a pourtant des éléments de satisfaction : notre production propre est en augmentation, ainsi que le travail de sous-traitance à des maisons de luxe ou des artisans.

En revanche, nous n'avons pas eu de commandes de travail à façon comme l'année précédente (commande exceptionnelle pour un styliste, étiquettes de valise...).

La réputation de nos produits dans le monde entier, notre bonne implantation sur le marché, entre autre dans les communautés religieuses, jouent toujours autant, même si nous restons vraiment tributaires de la météo.

En ce qui concerne la répartition par secteur d'activité (sandale, maroquinerie, sous-traitance), même si elle reste le fer de lance de l'atelier, la sandale augmente à peine de 1%, toujours suivie de très près par la sous-traitance (+2%), en revanche, la maroquinerie marque le pas.

On retrouve les mêmes « ingrédients » que les années précédentes : nos points d'appui restent la réputation de nos produits, la fidélité de nos clients, notre capacité à faire du sur-mesure et nos fragilités sont la dépendance à la météo, au contexte économique (nos produits ne sont pas des produits de première nécessité) et la localisation du point de vente hors des quartiers commerçants de Lyon.

La maroquinerie a baissé de 3%, après une hausse importante l'année précédente du fait de la revalorisation des prix. En revanche, nous avons vendu tout au long de l'année de façon continue, ce qui est un vrai point de satisfaction. Les cadeaux d'entreprise rencontrent toujours du succès et certains clients réguliers ont revu leurs budgets à la hausse.

Un nouveau sac a été proposé, conçu et réalisé par une ouvrière (avec l'aide de sa monitrice). Dès sa sortie, ce sac a obtenu un franc succès. Une entreprise nous a passé commande de 35 sacs en fin d'année pour ses cadeaux clients. D'autres créations, tels que le petit porte-monnaie ou le portefeuille de poche démarrent plus tranquillement.

La sous-traitance avec les artisans et une maison de luxe est en hausse de 2%. Certains artisans ont mis un terme à notre collaboration suite à l'augmentation de leur production. D'autres nous ont contactés pour de nouveaux partenariats. In fine, cela s'équilibre. En ce qui concerne la sous-traitance pour une maison de luxe, après une baisse notable en 2017, nous avons retrouvé un meilleur niveau d'activité. Les travaux réguliers restent les mêmes, mais d'autres ponctuels et plus lucratifs (pose de clous sur des ceintures) sont venus gonfler le chiffre d'affaires.

Au niveau des trois circuits de vente, le site Internet réceptionne le plus grand nombre de commandes. De plus le site ayant été refait, la possibilité de passer une commande est devenue plus aisée et les produits sont mieux mis en valeur.

Pour les commandes « sur-mesure » ou spécifiques, les clients ne peuvent commander en ligne. Cela a favorisé l'augmentation de la vente en boutique (+3%) où les personnes peuvent faire réaliser du sur-mesure.

La vente par correspondance devient minime, il ne reste que peu de commande par courrier. Elles ne concernent plus que certaines communautés religieuses ou des personnes âgées qui ne se servent pas d'Internet.

Actions commerciales :

Le passage de la marque « La Sandale du Pèlerin » à « Graine de Cuir » a été très bien perçu par notre clientèle. Pour la plupart, ils préfèrent la marque « Graine de Cuir » à « La Sandale du Pèlerin ». Pour faciliter cette transition et obtenir l'adhésion de nos clients habituels, nous avons mis en place une communication adaptée : une explication écrite et distribuée dans les colis et à la boutique, création d'un logo simple, moderne, d'un site plus clair et accessible, également maintien de la marque « Sandale du Pèlerin » pour la gamme de sandales traditionnelle et renvoi du site Sandale du Pèlerin sur le nouveau site.

Nous avons également mis en place une page Facebook et un compte Instagram en fin d'année. Cela permet de cibler une clientèle différente, plus jeune et plus « mode ».

6 Conclusion

L'activité commerciale 2018 de l'ESAT se situe à un très bon niveau, en particulier sur les secteurs industriel et hors les murs. Les efforts de communication mis en place pour le secteur artisanal ont clairement bénéficié à nos produits propres. Nous n'avons cependant pas pu le conjuguer avec des demandes spécifiques pour atteindre notre objectif de CA de 190 K€ sur ce secteur.

La mise en place du nouveau logiciel de production a été laborieuse, principalement en raison d'un accompagnement délétère de la part du prestataire. Cela n'a pas impacté l'activité mais n'a pas permis de mettre en place les outils de gestion de stock et de suivi d'approvisionnement et de production que nous souhaitions. Nous avons pris des mesures pour changer de prestataire et espérons pouvoir davantage optimiser production et achats.

La situation de l'atelier gravure reste préoccupante. Une nouvelle machine et un renforcement de l'équipe offrent des perspectives mais il faut mener une réflexion plus poussée sur la diversification de notre offre.

Nous avons initié fin 2018 une démarche de certification ISO 9001 qui devrait nous permettre d'améliorer les process en interne et de valoriser notre professionnalisme vis-à-vis de nos partenaires commerciaux.

L'année 2018 est une belle année en termes d'activité commerciale et le résultat du budget commercial est positif et se monte à 90 114 €.

Les projets que nous avons initiés en 2018 vont se poursuivre sur 2019. C'est également une année de réflexion et de dialogue avec les autorités de tutelle en vue de la contractualisation du CPOM de la Fondation Richard.

L'arrivée d'un ou d'une encadrant(e) supplémentaire permettra de mieux répartir la charge de travail, de mettre en place un suivi plus régulier et plus formalisé de l'avancée des projets personnalisés et de proposer aux personnes accueillies une palette plus large de compétences et de regards.

B Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), Foyer d'Hébergement (FH), Accueil de Jour (AJ)

Budgets financés par la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015, et par l'ARS pour le forfait soins du FAM.

Le secteur adulte accueille, dans ces trois structures situées au 104 rue Laennec à Lyon, des personnes adultes en situation de handicap moteur et à maladies évolutives, principalement la myopathie et les scléroses en plaques.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), ouvert 365 jours/an, accueille 27 personnes adultes en internat et dispose aussi d'une place en Accueil Temporaire.

Le Foyer d'Hébergement (FH), ouvert 365 jours/an, a une capacité d'accueil de 11 personnes soit salariées d'un ESAT, soit retraitées, soit non actives orientées en accueil de jour.

L'Accueil de Jour (AJ), fermé 5 semaines par an, les weekends et les jours fériés, permet à 18 personnes, représentant 15 ETP, vivant dans leur famille ou à domicile, de participer à des animations en externat sur 2 à 5 jours dans la semaine.

Les FAM et FH proposent 35 studios de 34 m² avec salle de bain, contrôle d'environnement et système d'appel. Quatre places du FH sont situées dans deux appartements extérieurs proches de la Fondation.

Le bâtiment de l'accueil de jour, situé à côté des Foyers, était ancien, vétuste et insécurisé. En 2016, un bâtiment neuf a été construit pour le remplacer, très adapté, d'une superficie de 560 m². L'année 2018, avec un taux d'activité en hausse, a permis de confirmer la qualité et l'adaptation de ces nouveaux locaux au public accompagné.

1 Foyer d'Accueil Médicalisé FAM (hébergement et forfait soins)

Foyer à double tarification, Métropole pour l'hébergement et ARS pour le forfait soins.

Le FAM accueille 16 hommes et 11 femmes avec une moyenne d'âge de 45,5 ans (44 en 2017). Ils sont porteurs des pathologies suivantes : IMC 33%, sclérose en plaque 22%, myopathies 15%, affections neurologiques 15%, encéphalopathies 4%, lésions cérébrales 11%.

En 2015, nous avons 15% de personnes atteintes de sclérose en plaques pour 22% aujourd'hui. Etant donné la lourdeur de la prise en charge pour cette maladie, cela mérite d'être noté, d'autant plus que cette évolution est constante. L'évolution de certaines pathologies, telles que les scléroses en plaque, ainsi que le vieillissement de la population accueillie, sont responsables de l'augmentation des troubles cognitifs. On trouve souvent, associés à des handicaps très lourds, des troubles du comportement parfois importants.

Majoritairement du département du Rhône (81%), un peu moins d'un tiers des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection juridique. Elles ont toutes besoin d'aide pour tous les actes essentiels de la vie (repas, toilette, habillage, déshabillage, transferts).

Depuis 2016, nous avons un rapport d'activité médical conforme à ce qu'il doit être et réactualisé régulièrement. C'est un des résultats de la restructuration et de la sécurisation du secteur médical du foyer, entreprises en 2012. Les pathologies souvent lourdes réclament un suivi médical important en lien obligatoire avec des professionnels de santé extérieurs. Des partenariats avec des services hospitaliers ou réseaux de ville sont mis en place.

Vie sociale : Les personnes accueillies en FAM nécessitent un accompagnement socio-éducatif important (gestion administrative, communication et lien à l'autre). Pour le transport, la préparation de repas, et les

activités domestiques, les résidents présentent un niveau de dépendance très important inhérent au handicap moteur.

Le FAM, s'il est un établissement avec un bon niveau de médicalisation, est avant tout un lieu de vie, ouvert sur le 8^{ème} arrondissement. Les résidents y sont chez eux, libres donc de sortir et de rentrer selon leurs désirs. Cette philosophie de notre accompagnement permet une inclusion dans le quartier et dans la Métropole de Lyon, avec des facilités de transports liées à notre implantation.

Ouvert 365 jours par an, le FAM (pour le budget Hébergement) a enregistré 8 845 journées en 2018 contre 8 560 journées en 2017, 8 513 en 2016 et 8 380 en 2015 soit un taux d'occupation de 89,75% contre 86,86% en 2017, 86,21% en 2016 et 85,03% en 2015.

Le FAM (pour le budget Soins) a enregistré 8 754 journées en 2018 contre 8 498 journées en 2017, 8 414 journées en 2016 et 8 241 en 2015 soit un taux d'occupation de 88,83% contre 86,24% en 2017, 85,21% en 2016 et 83,46% en 2015.

Le taux d'occupation de la place d'accueil temporaire est de 88,93% pour 85,91% en 2017. Les situations nécessitant un accueil temporaire rapide sont nombreuses et nous nous devons d'y répondre avec une grande réactivité. La gestion de cette place nous montre, s'il en était besoin, le manque criant de places de foyer d'accueil médicalisé.

2 Foyer d'Hébergement FH

Le FH accueille 9 hommes et 2 femmes d'une moyenne d'âge de 46 ans. Sur ces 11 personnes, 7 ont plus de 50 ans. Les pathologies endurées sont les IMC 50%, les paraplégies 40% et les lésions cérébrales 20%. La majorité des personnes du FH n'ont pas de déficience intellectuelle cependant 3 souffrent de troubles cognitifs et d'élaboration du cours de la pensée.

Un quart d'entre eux présentent une légère déficience du langage. Originaires à 82% du Rhône, ils sont 5 à bénéficier d'une mesure de protection. Ils possèdent une relative autonomie pour la plupart. Cependant, nous observons une demande plus importante des personnes vieillissantes notamment pour la toilette et l'habillage/déshabillage. Nous avons mis en évidence la situation de 2 personnes âgées de plus de 60 ans car leur dépendance s'accroît et nous ne pouvons répondre à leur besoin de manière adaptée puisque les 2 monitrice-éducatrices du FH ne sont pas présentes 24h/24. Depuis l'année 2016, la question de la prise en charge médicale au sein du FH est devenue importante ; cela s'est confirmé sur 2017 puis 2018. Tout au long de l'année, des infirmières libérales sont intervenues pour des soins journaliers sur des périodes longues. Il s'agit là d'un des effets du vieillissement des personnes accueillies et accompagnées au foyer d'hébergement.

Vie sociale : Les besoins d'accompagnement sont importants en 2018. La présence des personnes en journées (retraités, travailleurs à temps partiel, accueil de jour à temps partiel...) a nécessité une adaptation des plannings des 2 professionnelles pour permettre de mieux répondre aux besoins des résidents. Car au-delà de la vie quotidienne, les demandes reflètent souvent des difficultés d'organisation, le besoin de réassurance...

Ouvert 365 jours par an pour 11 places, dont 3 occupées en colocation à l'extérieur aux « 75 et 105 rue Laënnec », le FH peine à trouver des volontaires pour ces deux appartements peu adaptés (douche, toilettes, chambre...) au handicap et encore moins au vieillissement (problème de sécurité et de dépendance).

Le FH a enregistré 3 190 journées en 2018 (3 218 en 2017, 3 432 en 2016, 3 389 en 2015) qui ne répondent plus au besoin réel. Le taux d'occupation a été de 79,45% en 2018 contre 80,19% en 2017, 85,32% en 2016 et 84,41% en 2015.

Un foyer d'hébergement est destiné aux travailleurs en ESAT, or sur 11 personnes, 3 travaillent encore actuellement, mais seulement à temps partiel, et dont 2 seront à la retraite en 2020. L'activité est faible par suite de l'occupation partielle des 11 places au 1^{er} semestre.

La sécurisation de cet établissement passe par sa transformation en foyer de vie. Celui-ci nous permettra de mieux répondre aux besoins des personnes vieillissantes présentes aujourd'hui et d'accueillir des personnes gardées en institution pour enfants après 20 ans au titre de l'amendement Creton.

3 Accueil de Jour AJ

L'AJ accueille 11 hommes et 7 femmes, d'une moyenne d'âge de 31 ans, présentant les pathologies suivantes : IMC pour 55% d'entre eux et lésions cérébrales (traumatismes crâniens, AVP, AVC...) pour 45%.

50% des usagers souffrent d'une déficience du cours de la pensée, 39% également ont une déficience intellectuelle, de légère à importante. 83% d'entre eux n'ont pas, ou peu de déficience du langage et 17% une déficience moyenne ou importante. Les usagers viennent quotidiennement du département du Rhône (rayonnement dans le grand Lyon avec le passage du GIHP matin et soir au domicile des personnes).

3 usagers bénéficient d'une mesure de protection. Ils ont besoin d'une aide importante pour la plupart des actes de la vie quotidienne. De manière générale, les personnes IMC ont besoin d'une aide humaine légère pour les repas, les déplacements et d'une aide importante pour les toilettes. Les personnes cérébrolésées nécessitent plutôt une stimulation et une vigilance des professionnels, l'aide dans les actes de la vie quotidienne étant variable d'une personne à l'autre.

Vie sociale : Les personnes accueillies ont besoin d'un accompagnement socio-éducatif important mais aussi d'une aide à la communication et à la gestion du comportement (troubles psychologiques). Les personnes IMC ont plutôt besoin d'aide dans la gestion des conflits, de l'agressivité et des émotions. Certaines angoisses peuvent parfois laisser place à des phases dépressives qu'il faut accompagner au mieux et de manière adaptée.

L'accompagnement des personnes cérébrolésées nécessite la mise en place d'un cadre contenant et rassurant. L'équipe intervient dans les liens à l'autre (médiation entre usagers) afin de désamorcer certains conflits, d'accompagner les troubles de la mémoire, de l'attention/concentration et de l'humeur. Il est important de valoriser et de stimuler les potentialités des personnes en restant vigilant quant à la prise de risque liée à l'exposition au danger.

Ouvert 227 jours par an, le taux d'occupation moyen pour l'année 2018 est de 98,70% contre 84,84% en 2017, 84% en 2016 et 89% en 2015. Le nombre de journées est de 3 405 en 2018 contre 2 869 en 2017, 2 948 en 2016 et 3 071 en 2015.

Les locaux inaugurés en 2017 font la preuve de leur attractivité.

Le nouveau projet d'établissement de l'Accueil de Jour a été élaboré puis approuvé en CA.

4 Plateau technique

Au 31/12/2018, l'équipe des Foyers et de l'Accueil de Jour de la Fondation est composée de 45,23 ETP pour un effectif « physique » de 50 personnes auxquels s'ajoutent des professionnels extérieurs intervenant ponctuellement pour des activités ou des prestations paramédicales ou médicales.

- FAM budget hébergement (ETP) : ASI 11,82 AMP 4,00 AS 2,25 admin. 2,63 Ass.Soc. 0,53 cadre 1,37 soit 22,60 ETP
 - FAM budget soins (ETP) : IDE infirmières 5,23 ergothérapeute 0,75 kinésithérapeute 0,50 aide-soignants 3,62 serv.gén. 0,30 médecin 0,20 méd.MPR 0,20 cadre paramédical 1 soit 11,80 ETP.
 - FH (ETP) : AS 0,50 admin. 0,68 IDE 0,1 mon.éduc. 1 cadre 0,28 soit 2,56 ETP
 - AJ (ETP) : admin. 0,67 IDE 0,1 mon.éduc. 3 éduc.sportif 1 AMP 1 cadre 0,28 soit 6,05 ETP.
- Il est à noter que sur 5 professionnels, 2 ont quitté la Fondation Richard (les 2 animateurs présents depuis plus de 10 ans). Ce renouveau s'accompagne d'un dynamisme et d'une cohésion d'équipe renforcée.

5 Activités

FAM : Les 4 AMP du FAM proposent aux résidents diverses activités (choisies sur la base des envies et des propositions des résidents) organisées sur un roulement de 2 semaines. Par ailleurs, nous avons fait le choix de fonctionner par semestre : cette organisation permet donc de proposer une plus grande variété d'activités. Ainsi, à chaque fin de semestre, une nouvelle organisation est mise en place.

FH : la Fondation Richard observe un accroissement des besoins liés au vieillissement avec un accompagnement plus important dans les actes de la vie quotidienne (douche, repas, habillage/déshabillage, une recrudescence des problématiques médicales (accompagnement aux consultations, organisation des

soins infirmiers, besoins réguliers de PIDE du FAM, ...), une réassurance des professionnels plus présente face aux angoisses des résidents liées à la mort (mort des parents, angoisses liées à sa propre fin...), des demandes d'activités socio-éducatives par les résidents non réalisables à ce jour par les professionnelles.

A ce jour, le Foyer d'Hébergement ne répond pas correctement aux besoins d'accompagnements des 11 personnes accueillies.. Il s'agit maintenant de transformer le foyer d'hébergement en foyer de vie.

AJ : L'accueil de jour fonctionne sur un rythme d'activités très structuré depuis 2013, ce qui a permis de redynamiser et de donner plus de sens à ce service. Nous fonctionnons par cycle d'activités durant l'année (de septembre à janvier puis de février à juin). Les activités mises en place correspondent donc à chaque fois au désir des personnes accueillies. Force est de constater que nous devons chaque année faire un « choix » dans les activités au vu du nombre de propositions faites par les usagers : ceci montre bien que la dynamique proposée correspond au public accueilli.

6 Conclusion

L'année 2018 a été marquée par :

- La réorganisation des plannings des professionnels du FAM : au-delà des horaires, nous avons questionné l'organisation de l'établissement à travers les besoins des résidents (repas, couchers...) et donc une réadaptation des horaires en fonction de ces derniers. En effet, les plannings avaient été refaits en 2012 mais il nous paraît important de bien situer nos pratiques au cœur des besoins des personnes accueillies. Des groupes de travail ont débuté en octobre 2018. La mise en place effective des nouveaux horaires se fera au 1er juin 2019.
- Une réflexion autour de la qualité de vie au travail a été également menée au sein de la Fondation Richard au 1er semestre 2018.
- L'arrivée d'une nouvelle cadre de santé qui a permis de redynamiser et continuer la sécurisation du service médical du FAM. Sa présence a aussi permis une collaboration très étroite des 2 chefs de service et ainsi favoriser la cohérence de l'accompagnement social et médical.
- L'année 2018 a vu l'accueil de jour atteindre quasiment 100 % de taux d'activité après la reconstruction des locaux en 2016 et l'accélération des admissions en 2017.

Les Foyers et Accueil de Jour sont également engagés dans des démarches importantes pour la nouvelle année à venir : en effet, 2019 sera placée sous le sceau de projets dynamiques :

- Les journées institutionnelles prévues initialement juin 2018 ont été reportées en mars 2019. La création d'un comité éthique suivra ces 2 jours de formation et engagera les Foyers et AJ dans la démarche de questionnement éthique des pratiques.
- La perspective d'une transformation du FH. Le projet de transformation du FH en Foyer de Vie constitue en effet une préoccupation importante au regard des besoins des résidents vieillissants. Nous espérons que les décisions prises prochainement par nos élus soient en adéquation avec les besoins essentiels des personnes accueillies sur cette structure.
- L'année 2019 sera aussi celle des négociations avec l'ARS dans le cadre du CPOM. La démarche stratégique inhérente à cette contractualisation promet de révéler de manière formalisée les véritables axes de travail pour ces prochaines années (partenariat avec le CEM, gouvernance associative ...)
- Enfin, il nous paraît essentiel d'évoquer la démarche SERAPHIN PH dans laquelle les établissements doivent s'engager. Le FAM sera vraisemblablement le 1er établissement concerné par cette nouvelle logique de prestations cohérente pour tous les ESMS. Dans cette même optique, les Foyers et AJ de la Fondation Richard vont initier la démarche RAPT (formation des cadres, des professionnels...) et ainsi s'adapter aux évolutions du secteur médico-social.
- Enfin le renouvellement du CPOM avec la Métropole devrait être signé en 2019, sur la base d'un nécessaire rééquilibrage budgétaire.
- Par ailleurs, les départs à la retraite du directeur des Foyers/AJ/SAVS et du médecin généraliste du FAM en mai 2019 seront aussi une transition durant cette année 2019.

Résultats Foyers et AJ 2018 (en euros)	AJ		FH		FAM Hébergement		FAM Soins	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produit
	575 068	619 888	369 341	339 192	2 098 065	2 030 315	766 677	807160
Résultat d'exploitation		44 916		-22 193		-67 750		40 482
Résultat financier		0		0		427		0
Résultat exceptionnel		2 633		328		5 344		-1 758
Résultat comptable 2018		47 549		-21 865		-61 979		38 724

C Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Budget financé par la Métropole Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015.

Le SAVS de la Fondation Richard a été créé par un arrêté départemental du 22 décembre 2003 qui a autorisé une capacité de 35 places. Il est destiné à l'accompagnement des adultes des deux sexes, à partir de 20 ans ou à partir de 16 ans s'ils travaillent, présentant un handicap moteur ou une maladie évolutive sans déficience intellectuelle importante ayant ou non le statut de travailleur.

L'orientation vers un SAVS n'est possible que via une notification de la MDPH (MDMPH pour notre secteur géographique : maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées). Le SAVS bénéficie d'une habilitation à l'aide sociale. Il répond à l'aspiration des personnes à vivre chez elles et à un double objectif d'intégration et de sécurité.

1 Accompagnement

L'accompagnement proposé est individuel et collectif, et assuré par des travailleurs sociaux référents. Ceux-ci développent une vision globale de l'usager. Ils assurent un rôle de coordination pour tous les champs couvrant la vie de la personne accompagnée et leur intervention est fondée sur une relation éducative. Leur action s'intègre dans des domaines aussi vastes que la recherche d'emploi ou de logement, l'accompagnement médical ou social, les démarches administratives, la gestion budgétaire, ... sachant que la philosophie du SAVS est, lorsque cela est possible, de « faire avec » et non pas « faire à la place de ».

2 Equipe

L'équipe du SAVS, sous l'autorité du directeur des Foyers et de l'accueil de jour, est composée à fin 2018 de 4 personnes à temps plein, chef de service, conseillère en économie sociale et familiale, 2 monitrices éducatrices, et d'une secrétaire administrative à mi-temps.

3 Population suivie

En 2018 le SAVS a accompagné 43 personnes (26 hommes, 17 femmes), d'une moyenne d'âge d'une quarantaine d'années, dont les pathologies sont réparties comme suit : 14 IMC, 14 LCA (Lésions Cérébrales Acquises), 4 troubles psychiques, 2 SEP, 9 autres (maladies neurodégénératives, spina bifida, ..)

4 Activité

Le SAVS a réalisé 8 admissions et 9 sorties en 2018 avec l'activité suivante :

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité autorisée	35	35	35	35	35
Effectifs au 31/12	34	35	35	35	34
File active	7	15	8	15	11
Nombre d'interventions	nc	nc	8 548	8 765	8 616

Ce tableau n'inclut pas les évaluations demandées ou les accompagnements pour réorientation.

5 Conclusion

Cette année 2018 a été marquée par la validation du projet de service du SAVS entraînant un renouvellement de l'autorisation de fonctionnement de notre service par les autorités compétentes.

L'écriture de ce projet initié en 2017, finalisé en 2018, est le résultat d'une collaboration impliquant l'ensemble des acteurs qui font le service : les usagers associés à leur famille et l'entourage, les partenaires, les salariés.

Au-delà du renouvellement de notre agrément pour les 5 prochaines années, ce projet de service défend l'idée que le bénéficiaire est un acteur incontournable de son accompagnement et reste le maître du jeu au sein de notre dispositif.

En lien avec les orientations du nouveau projet de service, le SAVS a développé au cours de cette année des actions collectives dont les objectifs peuvent être variés : 4 ateliers cuisine, des sorties collectives autour de l'emploi proposées aux usagers inscrits dans une démarche d'emploi (Handiagora, décathlon des métiers ...), sortie à l'aquarium de Lyon pour 16 usagers.

Cette nouvelle dynamique peut également être mise en lien avec le rajeunissement de la population accompagnée dont les projets s'orientent vers l'accès à l'emploi et la formation, et dont les attentes en matière de relations sociales et amicales sont également importantes.

Pour 2019, il nous appartient de répondre à ces attentes en développant des actions d'amélioration significatives tant sur le plan de la prise en charge individuelle que collective. Il nous faudra pour cela :

- Développer de nouveaux partenariats dans tous les domaines d'activité en capacité d'apporter des réponses adaptées aux problématiques des usagers que nous accompagnons
- Proposer des lieux et des temps d'échanges à l'entourage des usagers qui sont en difficulté dans la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant.
- Apporter des réponses en termes de compétences en proposant l'intervention d'une psychologue au sein même du service.
- Ouvrir des espaces de réflexion en invitant des professionnels aux profils variés afin de renforcer la capacité d'analyse des accompagnants
- Nous engager dans un processus d'innovation en proposant des outils d'accompagnements élargis tels que la création d'un groupe Facebook

En 2019, il nous faut poursuivre le travail commencé sur le projet d'appartement de transition dont l'objectif est de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent évaluer leur capacité à pouvoir vivre en autonomie mais également à lever des doutes auprès des parents qui s'opposent souvent à ce projet d'autonomie en estimant que la prise de risque est trop importante.

Pour les personnes et les familles pour lesquelles le projet d'appartement est trop complexe mais qui ne s'imaginent pas vivre en institution, il faudra que nous soyons en capacité d'imaginer la prise en charge de demain en travaillant sur de l'habitat partagé ou les heures d'aide humaine pourront être mutualisées.

L'avenir du SAVS dépend de notre capacité à pouvoir nous transformer en catalyseur de projets, en prenant en compte la réalité d'une prise en charge où l'inclusion prime sur l'institution.

Résultats SAVS 2018 (en euros)	SAVS	
	Charges	Produits
	296 621	286 007
Résultat d'exploitation		-10 614
Résultat financier		0
Résultat exceptionnel		0
Résultat comptable 2018		-10 614

III SECTEUR ENFANTS

A Centre d'Education Motrice CEM

Budget financé par l'ARS.

1 Présentation

La population accueillie au CEM, si elle correspond à l'agrément et se compose donc de jeunes déficients moteurs et de jeunes cérébrolésés, évolue vers la pluri-déficiência et le polyhandicap.

Cette évolution pose la question de la répartition des interventions en fonction des besoins, c'est-à-dire, à terme, des intervenants, des métiers : de quels professionnels avons-nous besoin ?

Ainsi, l'augmentation régulière des déficiences cognitives peut conduire à repenser la nature et le volume du soutien en psychologie et en psychiatrie au CEM de la Fondation.

L'augmentation du nombre de notifications pour des usagers aux situations sociales et familiales complexes ou fragilisées semble régulière. Une réflexion doit être menée sur la mission de l'assistante sociale.

Le nombre de personnes polyhandicapées accueillies dans les CEM / IEM pourrait continuer à croître. Dans les établissements d'accueil pour enfants et adolescents polyhandicapés, la majorité des enfants accueillis ne sont pas scolarisés (85 %). La question de la procédure d'admission en lien avec l'agrément du CEM devra être réévaluée.

Jusqu'à présent, les enseignants détachés au CEM sont parvenus à adapter leur pédagogie à un public de plus en plus difficilement scolarisable. La question du contenu même des programmes doit aussi être posée.

Remplacer les éducateurs qui partent à la retraite par des soignants peut paraître évident à première vue, mais l'est beaucoup moins quand on considère que le soin n'est qu'une partie de la réponse à la socialisation des usagers (processus de production du handicap).

Compte tenu de la transformation de notre secteur, une réflexion globale sur les métiers du CEM en rapport avec l'évolution des demandes devient indispensable.

De même, à l'aune de la décroissance du nombre de jeunes qui sont orientés par la MDPH vers des ESAT, on peut imaginer réorganiser le service des éducateurs techniques vers moins de production et plus d'activités d'autonomisation motrice des jeunes.

Au-delà d'une répartition différente des métiers, se pose la question de l'intervention d'autres métiers, ou d'autres activités professionnelles, comme l'art thérapie qui présente un intérêt pour les enfants pluri-déficients et polyhandicapés.

L'activité 2018 a représenté 18 852 journées avec 56,8% d'internat/43,2% de ½ internat pour un taux d'activité de 90,63%. Pour 2017 19 064 j. avec int.60,2%/semi int.39,8% taux 91,65%, pour 2016 19 126 j. avec int.61,9%/semi int.38,1% taux 91,95%, pour 2015 18 727 j. avec int.61,3%/semi int.38,7% taux 90,03%.

Il est ainsi à noter, particulièrement en 2018, une décroissance des nuitées au profit des journées de semi-internat. Nous nous interrogeons sur le redéploiement de notre offre en adéquation avec les besoins.

En plus de l'évolution du public, il convient de remettre à plat les processus de travail au sein du CEM, de renforcer les interactions avec les autres établissements, et de repenser l'organisation de l'encadrement pour mieux répondre aux exigences des défis à venir. La préparation du CPOM avec l'ARS en 2019, ainsi que le changement de direction du secteur Enfants sont des opportunités pour cela.

2 Service médical

Les effectifs en praticiens ont été stables toute l'année 2018 ce qui a permis une meilleure connaissance des situations médicales des jeunes avec une plus grande disponibilité des médecins vers les équipes paramédicales, tant au niveau de l'infirmerie qu'au niveau du plateau technique de rééducation. De plus des efforts ont été portés vers la communication avec les acteurs du réseau de soins de la Fondation (Escale et Massues, ESPPÉRA, RESACCEL...). Il n'en demeure pas moins que le temps médical est compté, et malheureusement insuffisant dans un contexte toujours plus vaste et exigeant.

L'équipe médicale est constituée d'un médecin MPR 0,40 ETP, d'un médecin généraliste 0,25 ETP, d'un médecin psychiatre 0,20 ETP et d'un dentiste 0,10 ETP.

Origines du recrutement des jeunes de la Fondation :

Selon enquête « ES HANDICAP 2018 »	2018
43 accidents périnataux	42 %
28 pathologies génétiques	27 %
10 lésions cérébrales acquises	10 %
22 autres	21 %

Classification par pathologies :	2001	2012	2017	2018
Paralysies cérébrales	59 %	41 %	45 %	47 %
Pathologies neuromusculaires (Duchenne, Steinert, AMS)	15 %	11 %	12 %	11 %
Spina bifida	10 %	2 %	3 %	3 %
Lésions cérébrales acquises (TC, tumeur, infections)	10 %	20 %	11 %	10 %
Divers dont maladies orphelines (et patho neuro inconnues)	6 %	26 %	29 %	29 %

Par comparaison à l'année 2017, on observe ainsi une stabilité des pathologies suivies en 2018.

Pour la **déficience motrice** (données enquête ES HANDICAP 2018, on note pour 103 jeunes :

- 31 quadriplégies dont 20 formes sévères
- 26 paraplégies dont 18 formes sévères
⇒ soit 57 quadri ou paraplégies dont 38 formes sévères
- 16 hémiplegies
- 8 autres déficits neurologiques sévères inclassés
⇒ soit un minimum de 81 déficiences motrices caractérisées (en diagnostic principal) pour 103 jeunes (79 %)

Si on intègre les sorties d'établissement (20) au 31/12/2018, les chiffres montent pour 123 jeunes à :

- 37 quadriplégies dont 25 formes sévères
- 33 paraplégies dont 21 formes sévères
⇒ soit 70 quadri ou paraplégies dont 46 formes sévères
- 17 hémiplegies
- 10 autres déficits neurologiques sévères non classés
⇒ soit un minimum de 97 déficiences motrices caractérisées pour 123 jeunes (79 %)

Sur le **plan psychologique**, 35% de l'effectif des jeunes du CEM consultent le psychiatre. En termes de retard mental, l'enquête ES a permis d'identifier 16 jeunes avec retard mental moyen et 29 avec retard mental léger (+ 1 détérioration intellectuelle non classée) soit 46 jeunes sur 103 (45 %).

Autant les effectifs relatifs à la psychiatrie et au secteur dentaire correspondent à une bonne adéquation des moyens aux besoins, autant il persiste en médecine générale et en MPR une insuffisance de présence d'un praticien pour répondre de façon satisfaisante à l'ampleur des besoins, tant dans la prise en charge des jeunes que dans le pilotage, la communication, les transmissions aux équipes (intra ou extra Fondation).

3 Service paramédical, fonction du soin

Le CEM et en particulier le service paramédical, bénéficient de l'engagement de professionnels aux qualifications diversifiées dans l'élaboration interdisciplinaire de projets pour chaque jeune.

Ce travail suppose d'abord que chacun dans sa spécialité crée un lien particulier avec le jeune, apprécie ses particularités et évalue la nature et l'importance des troubles ou déficiences qui l'affectent.

Nous accompagnons aujourd'hui, pour un certain nombre, des situations bien différentes de celles que nous connaissions il y a quelques années. Nous accueillons par exemple des jeunes présentant des troubles du comportement, parfois perturbés par des manques de stabilité psychique de nature psychiatrique qui nous obligent à imaginer des modes d'accueil et d'accompagnement plus créatifs et individualisés, moins réguliers mais davantage consommateurs de ressources humaines alors que nos fonctionnements scolaires et éducatifs sont habituellement collectifs.

Lorsque les objectifs du projet sont clairement définis, nous ajustons en équipe l'articulation des actions et l'engagement des ressources au plus juste. Souvent nous ne pouvons mettre en œuvre tout ce qui paraîtrait initialement nécessaire, mais nous visons toujours à construire une réponse adaptée aux besoins de chaque jeune. Les priorités sont généralement arbitrées par le médecin, il faut renoncer à certaines hypothèses et ou, conserver certains axes d'action potentielle en attente pour plus tard.

Dans une recherche d'adéquation, nous ajustons la durée des séances à la nécessité de mise en œuvre, aux capacités de concentration ou à la fatigabilité de chaque jeune. Ainsi certaines séances peuvent être bien plus courtes, ce qui permet d'en offrir un plus grand nombre.

Nous pallions les contraintes de ressources de rééducation par des ajustements toujours affinés de nos organisations transversales. Mais ces adaptations d'une organisation initialement collective ne peuvent pas tout résoudre.

Les comportements explosifs de certains jeunes nous mettent en difficulté et obligent à construire des emplois du temps, composés de nombreuses plages d'accompagnements individuels successives. La dotation de nos ressources ne permet ces ajustements que pour un nombre limité de cas particuliers. Nous devons toujours nous remettre en question et travailler inlassablement l'optimisation des organisations.

Le service est ainsi articulé (en ETP) :

- Management du service : chef de service paramédical 1 secrétaire médicale 1
- Rééducation : kiné 6,1 ergo 3,6 orthophonistes 2 psychomotriciennes 1,6 orthoptiste 0,25 technicien entretien et adaptation des aides techniques 0,3
- Psychologie : cliniciennes 1,5 art-thérapeute 0,6
- Dispositif ressource : éducateur spécialisé 1 neuropsychologue 0,5.
- Infirmerie de jour : infirmières 2,8 aides-soignantes/auxiliaires de puériculture 3,74
- Dispositif Oxygène : aides-soignantes/auxiliaires de puériculture 2
- Equipe de nuit : infirmières 1,08 surveillantes de nuit 3,5

Activité de kinésithérapie : 200 séances individuelles hebdomadaires pour 98 jeunes accompagnés, des bilans réguliers, des consultations d'appareillage, des séances de travail d'adaptation assistée avec les ergothérapeutes.

Activité d'ergothérapie : 74 séances individuelles hebdomadaires pour 60 jeunes accompagnés, bilans d'évaluation spécifique, dossiers de compensation argumentés, dossiers consultations d'appareillage, adaptations et déploiements d'aide technique en partenariat, 2 visites à domicile, séances collectives (cuisine, atelier courses, sorties écologiques, aqua-danse, atelier musique et communication, repas dans le groupe).

Activité d'orthophonie : 45 séances individuelles hebdomadaires pour 46 jeunes accompagnés, bilans réguliers, suivi/bilans des jeunes présentant des troubles de mastication et/ou de déglutition, séances collectives, travaux communs avec les ergothérapeutes (synthèses vocales).

Activité de psychomotricité : 40 séances individuelle hebdomadaire pour 40 jeunes accompagnés, bilans réguliers, séances collectives, séances de balnéothérapie.

Activité dispositif Ressources : sont accompagnés 18 jeunes porteurs de lésions cérébrales acquises (tumeurs cérébrales, traumatismes crâniens, AVC) et 11 jeunes dont les soins correspondent aux 13 ateliers mis en

place. Participation régulière aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre de la Charte du réseau départemental d'accompagnement des personnes cérébrolésées du Rhône (RESACCEL), rencontres notamment avec les professionnels du Centre Médical de Romans Ferrari (01) et du FAM de St Martin en Haut (69).

Activité d'orthoptie : 8 séances individuelles hebdomadaires pour 8 jeunes accompagnés, bilans réguliers.

Activité psychologie : En individuel :

- 36 références psychologiques (en baisse sur 3 ans : de 41 à 36) ;
- 48 accompagnements psychologiques (en hausse sur 3 ans : de 26 à 48) ;
- 36 suivis thérapeutiques (en baisse sur 3 ans : de 47 à 36) ;

En travail collectif :

- 29 groupes à médiations (en hausse sur 3 ans : de 18 à 29) ;
- 37 entretiens familiaux (en hausse sur 3 ans : de 28 à 37) ;
- 5 groupes d'échange entre parents (en baisse sur 3 ans : de 10 à 5) ;

Activité neuropsychologie : 18 jeunes suivis (dans ressources) et 18 jeunes suivis présentant des atteintes congénitales.

Atelier d'entretien : 101 interventions sur fauteuils et appareils ayant abouti dans l'année.

Activité art-thérapie : 9 séances individuelles et 3 séances de groupe.

Infirmierie : Le service assure une présence continue avec 3 équipes en relais du lundi matin au vendredi soir. L'infirmierie supervise tous les jeunes, internes et externes. Elle prépare et distribue les traitements, assure les soins, recueille les prescriptions émises par des médecins extérieurs au C.E.M. et accompagne au besoin le jeune lors d'une consultation en secteur sanitaire

Activité de nuit Le CEM peut accueillir jusqu'à 70 jeunes en internat de semaine. L'équipe est constituée pour chaque nuitée, d'une infirmière et de 3 surveillantes de nuit réparties au plus près des jeunes sur les différents lieux de vie. Interventions réclamant une manipulation : environ 10 par nuit, interventions demandant une présence : environ 25 par nuit, situations de crise gérées par les surveillantes : 2.

Le CEM est structurellement peu doté en personnel des métiers de rééducation, au regard des besoins à satisfaire. L'évolution de notre population devenue plus hétérogène et les nécessités thérapeutiques devenues plus complexes, aggravent le trait.

Malgré la souplesse et l'évolution de nos propositions thérapeutiques, nous ajustons nos engagements en fonction des ressources disponibles. Et avec l'arbitrage médical, nous devons de plus en plus, différer la réponse à de bonnes indications, en ergothérapie, orthophonie, orthoptie, psychomotricité, et constituer des listes d'attente.

La pénurie générale dans le recrutement des kinésithérapeutes pourrait nous exposer au risque de voir majorer les déformations des jeunes dans leur croissance, faute de suivis orthopédiques suffisants. Face à ce constat nous confions l'exécution de séances à des kinésithérapeutes libéraux afin de pallier au mieux cette difficulté et ainsi répondre de façon qualitative aux besoins des jeunes qui nous sont confiés.

L'organisation de travail des soins au CEM, s'adapte aux mutations, en prenant en compte :

- L'adaptation de nos prestations de soins aux besoins évolutifs des jeunes.
- Une démarche d'amélioration continue et de sécurisation des pratiques dans la suite de l'évaluation externe, conduisant à rédiger des protocoles au fil des besoins, en particulier à l'infirmierie.
- La place donnée à la parole des jeunes et à leurs parents.

4 Service social

Composé d'une assistante sociale à temps plein, il est missionné auprès des jeunes et des familles, à l'écoute de leurs difficultés, de leurs demandes et de leurs projets d'insertion sociale et professionnelle.

Ses missions sont spécifiques au service social (accès aux droits et à la protection sociale, mission d'insertion, orientation, information etc...), ou transversales, accomplies avec d'autres professionnels (chargé d'insertion pour les jeunes adultes, projet d'établissement, dossier MDPH, PCH, appareillage...).

De plus en plus de jeunes adultes ont besoin d'être protégés. Un travail plus important est à faire auprès des familles sur l'information des démarches de mises en tutelles et curatelles.

Avec l'accentuation des déficiences intellectuelles et des troubles du comportement d'une part, et la complexité des démarches d'autre part, le montage des dossiers de sortie se fait beaucoup plus avec les familles. Souvent, pour ne pas mettre le jeune majeur en difficulté, le dossier est géré par sa famille, souvent nommée tuteur ou curateur par le juge. Souvent la présence d'un éducateur du groupe est indispensable dans la construction du projet du jeune.

Les familles ont de plus en plus de difficultés sociales et financières, elles ont besoin d'un accompagnement beaucoup plus proche d'un point de vue administratif. Le nombre de situations sociales complexes augmente depuis quelques années, la gravité des situations s'accroît dans des milieux sociaux-éducatifs défavorisés où l'impact du handicap est peu ou mal pris en compte. Les familles de migrants sont aussi des cas particuliers à traiter avec en plus le barrage de la langue. Ainsi certaines familles sont rencontrées plusieurs fois dans l'année afin de les aider dans leurs démarches administratives mais aussi de les aider à les comprendre.

5 Service éducatif

Tous les jeunes de l'établissement sont rattachés à un groupe éducatif, quel que soit le régime d'admission (internat, internat séquentiel ou externat) et donc le temps de présence réel sur un groupe. Chacun des neuf groupes éducatifs accueille tout type de régime et le temps d'accompagnement est donc variable d'un jeune à l'autre. Cette diversité de temps de présence est d'autant plus importante que de nombreux groupes accompagnent également des jeunes scolarisés à l'extérieur du centre d'éducation motrice.

En 2018, les professionnels éducatifs ont également contribué de façon intensive à d'autres dispositifs à caractère éducatif de l'établissement : appui sur des temps de classe ou d'atelier de formation professionnelle ou d'éducation physique, activités transverses (ateliers d'accompagnement à la vie affective et sexuelle, artothèque...), animation et accompagnement des dispositifs « Oxygène » et « Ressources ».

Composition du service (ETP) : 8,5 ES (éducateurs spécialisés), 23 ME (moniteurs éducateurs), 6 AMP (Aide Médico Psychologique), 4 ETS (Educateur Technique Spécialisé), 1 CESF (Conseillère en Education Sociale et Familiale), 1 Art-thérapeute.

Le travail éducatif se décompose en :

- temps d'internat (accompagnement des levers, repas et soirées des jeunes – 19 à 21h en période scolaire env. pour AMP et ME en moyenne),
- temps éducatif (mercredi et non-scolaire notamment – 4 à 6 heures par semaine pour AMP et ME en moyenne)
- appui sur les dispositifs de journée :
 - Oxygène pour les jeunes sans orientation professionnelle, avec répit, activités et nursing de journée (3 à 6h par semaine en moyenne pour ME et AMP)
 - F'TPA (Formation Technique et Professionnelle Adaptée) pour les jeunes avec une orientation professionnelle.
- temps d'élaboration et de réunion (9h pour ES et 6h pour ME et AMP par semaine).

L'accueil en internat représente le plus clair du temps de travail de l'équipe. Au 1er septembre 2017, 108 jeunes étaient accueillis avec une part des régimes d'internat qui tend à diminuer : moyenne de 61,5 nuitées chaque soir de la semaine. Le nombre de nuitées hebdomadaires baisse régulièrement depuis que nous suivons cette donnée (depuis la rentrée 2016), passant en 2 ans de 271 à 246 nuitées hebdomadaires. % de lits occupés par semaine : sept. 2018 : 87,9%, sept. 2017 : 91,1%, sept. 2016 : 96,8%

Le principe de sectorisation en place depuis quelques années explique cette évolution qui touche désormais les groupes des plus grands et se caractérise aussi par une hausse de l'internat séquentiel. Le nombre de jeunes qui passent au moins une nuitée d'internat chaque semaine baisse ainsi beaucoup moins sensiblement que le nombre de nuitées hebdomadaires.

Nous verrons dans les prochaines années si nous passons effectivement d'un « internat pour cause de distance du domicile familial » à un « internat de répit pour les familles ».

De nombreux outils d'accompagnement éducatif sont aujourd'hui bien en place :

- Séjours découvertes pour toute future admission : 21 stages ainsi réalisés entre décembre 2017 et mai 2018 qui ont débouché sur 16 admissions courant 2018 ;
- Projet personnalisé (coordination assurée par l'éducateur spécialisé du groupe). Environ 10 visites à domicile par an au total permettent un meilleur recueil des besoins des jeunes et des familles concernés dans une démarche « PPH » (Processus de production du handicap) ;
- Entretiens éducatifs : s'ils sont toujours un repère important de l'accompagnement, leurs fréquences et surtout leur durée tend manifestement à diminuer du fait des capacités des jeunes à participer à un long échange ;
- Communication intensive avec les familles (entretiens téléphoniques, carnet, mails ...)
- Travail sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.

De façon plus ciblée sur les jeunes concernés, notre travail porte également sur :

- les sorties physiques de l'établissement en autonomie ;
- les projets de sorties du CEM, en lien avec notre assistante sociale et les familles ;
- Les stages en interne : même principe que les séjours Découverte pour favoriser les stages d'un secteur (ensemble de groupes correspondant à une tranche d'âge) à un autre.

Selon les centres d'intérêts, des ateliers éducatifs « décroisonnés » sont organisés le plus souvent le mercredi. On peut mettre ici en avant :

- Ateliers « vie affective et sexualité » : concerne tous les âges animés par des éducateurs. 3 groupes d'une dizaine de jeunes avec deux à trois professionnels éducatifs, 1h30 par mois ;
- Commissions « Menus » et « Hôtellerie » avec notre partenaire Restalliance, 4 à 6 RV par an ;
- Atelier « Poésicriture » : écriture de textes, de paroles de rap, avec l'association « Mégafaune ». Un atelier mensuel le mercredi après-midi.

Les temps de nursing importants au secteur A (les plus jeunes) tendent à montrer que l'âge seul ne suffit pas à expliquer le besoin d'aide totale ou partielle pour les jeunes concernés ; une plus grande dépendance globale des nouveaux entrants, en général plus jeunes, justifie certainement aussi cet écart entre tranches d'âge. A ce titre, la sollicitation de professionnels éducatifs a été renforcée sur le pôle nursing du dispositif Oxygène de manière conséquente pour l'année 2018-19 : 16 professionnels dédiés 1h30 par semaine + 24 créneaux de 3h sur des temps englobant activités/répét et dans une moindre mesure nursing également), soit un total de plus de 50 heures de nursing en journée.

De même, si l'on peut penser qu'en grandissant certains jeunes accéderont à davantage d'autonomie dans les sorties extérieures, nous constatons qu'il s'agit en fait d'une capacité globalement plus rare sur ce public le plus jeune. Ce travail d'autonomisation dans les déplacements extérieurs touche de moins en moins de jeunes : des aides aux transports s'avèrent aujourd'hui couramment nécessaire pour les stages en ESAT, ce qui n'était pas le cas en 2016. A l'inverse cet apprentissage pour les sorties peut constituer un temps de travail très important pour les éducateurs : les jeunes étant de moins en moins capables de travailler en groupe – chaque jeune ayant des besoins qui lui sont propres – l'accompagnement « un pour un » s'avère souvent nécessaire.

Les analyses précédentes mettent en avant une difficulté à faire face à certains besoins qui s'intensifient (nursing, accompagnements dans des déplacements en interne, appui dans les relations sociales et avec d'autres professionnels). S'il ne fallait retenir qu'une difficulté parmi celles que remontent les équipes éducatives, celle de « faire groupe » à l'intérieur d'un même groupe éducatif serait assurément celle-là : beaucoup de jeunes « autocentrés » peinent à partager leurs centres d'intérêt à l'intérieur d'un groupe. C'est le point commun et majeur relevé par tous, sans exception. Notre travail devient ainsi plus axé sur des prises en charge individuelles que groupales.

Le service EPS est rattaché au service éducatif. Son organisation et ses missions en sont toutefois assez dissociées ou sont autant en lien avec le pôle pédagogique. Les APS ont lieu sur temps de classe (mise en place de cycle EPS avec l'école), dans les clubs sportifs (activités qui ont lieu en soirée et le mercredi en journée), pendant le non-scolaire ou lors de journées découvertes et compétitions (organisées par la ligue Handisport, d'autres centres ou le service EPS).

Le service EPS est composé de 3 éducateurs sportifs équivalant à 2 temps pleins. Nous accueillons régulièrement des stagiaires étudiants en STAPS (L2, L3 et Master 1), ce qui fait du CEM un pôle référent de la formation « Activités Physiques Adaptées » de l'UFRSTAPS de Lyon.

Nous proposons aussi des activités en pluridisciplinarité avec les rééducateurs (kinésithérapeutes), les enseignants et les éducateurs : escalade, foot fauteuil, Education environnementale et sportive (EES)... Les prises en charge (EPS, clubs...) sont autorisées après avoir eu l'accord du médecin du CEM.

En 2018 nous avons participé à de nombreuses rencontres sportives ou culturelles avec nos clubs, nos activités transverses et nos classes. Nos principaux partenaires extérieurs sont : l'ASVEL Basket Féminin, le Comité Handisport du Rhône, la Ligue handisport AURA (différentes compétitions et manifestations sportives), Handisport Lyonnais (foot marchant) la Ville de Lyon (Natation), Caluire hand fauteuil, l'UFRSTAPS, l'UCPA, l'éducation nationale

Temps forts 2018 :

- L'équipe de footfauteuil a terminé quatrième (sur 14 équipes) du tournoi régional.
- Deux camps en montagne ont été organisés : l'un avec le groupe Education environnementale et sportive à Méaudre du 12 au 15 mars, avec pour objectif de faire découvrir aux jeunes les activités de ski (ski fauteuil, ski de fond, ...), un second camp du 2 au 4 juillet dans le massif de Belledonne avec deux classes de SEGPA visant à la cohésion du groupe.
- Présentation d'une chorégraphie du club danse à l'Astroballe le 30 mars lors d'un match de basket féminin de première division.

La pratique des APSA en cours d'EPS ou au sein des clubs sportifs donne des objectifs aux jeunes (compétition, plaisir, s'éprouver, se retrouver, se connaître) et participe au maintien d'une cohésion d'ensemble dans la Fondation Richard. C'est un relais important qui jalonne la semaine de nombreux enfants quel que soit leur niveau de pratique.

Chaque jeune pratique avec ses propres motivations (compétition, plaisir, vivre ensemble, coopérer, s'aider...) et tire un bénéfice conscient ou inconscient de sa pratique. Que ce soit en cours d'EPS ou au sein des clubs sportifs, les APSA représentent un ensemble d'outils riches pour les jeunes quelles que soient leur niveau sportif.

L'adaptation de l'institution à des besoins changeants reste au cœur des préoccupations organisationnelles. Un travail fin s'impose pour maintenir l'accompagnement de situations « cœur de métier » bien maîtrisées (myopathies, paralysies cérébrales périnatales et LCA, ..) et prise en compte agile de problématiques nouvelles (pathologies plus rares, troubles psychologiques ou psychiatriques, précarité sociale des familles, parcours plus variés et moins linéaire des jeunes accueillis...)

Différentes propositions peuvent ainsi être envisagées dans un avenir proche pour :

- Contribuer à la rédaction du futur projet d'établissement
- Réviser le règlement de fonctionnement ;
- Poursuivre les actions d'ouverture vers l'extérieur avec des équipes mobiles de soins, des partenaires « inclusifs » pour la scolarité ou pour des activités de loisirs ;
- Soutenir la permanence d'un cadre important et bien existant que familles et jeunes viennent trouver au CEM de la Fondation Richard ;
- Continuer la mise en place de plans de formations ambitieux pour renforcer la pertinence d'intervention et l'engagement des professionnels de terrain ;

6 Unité pédagogique

Les enseignants titulaires, tous maîtres spécialisés CAPA SH option C (handicapés moteurs et enfants malades) dispensent un enseignement adapté en vue de permettre ou de compléter la scolarisation de chaque enfant accueilli dans l'institution. Partenaire du Centre d'Education Motrice de la Fondation RICHARD, l'équipe enseignante assure la mise en place et l'organisation de la partie pédagogique scolaire du projet d'Etablissement.

L'équipe enseignante comprend 10 postes (budget Education Nationale) dont 1 poste de coordinatrice pédagogique.

Tous les jeunes de l'établissement reçoivent un enseignement, selon 3 modalités de scolarisation possibles :

- En interne au sein de l'Unité d'enseignement
- Totalement externalisée en collège, lycées et LEP

Les objectifs de la scolarité se basent sur les programmes scolaires en vigueur et le socle commun de connaissances et de compétences, en regard des possibilités physiques et cognitives de la population aujourd'hui accueillie.

L'agrément de l'établissement accueillant des jeunes handicapés moteurs de 10 à 20 ans, avec pour beaucoup d'entre eux des troubles associés, suppose une grande souplesse dans l'organisation pédagogique en termes de niveaux, de modalités, de supports, de rythmes.

Les réalisations 2018 :

- Création d'une Unité d'Enseignement Externalisée, validée par l'ARS et la DSDEN fin 2018. Cette UEE verra le jour en septembre 2019, au collège Mermoz. Six ou huit jeunes seront scolarisés au sein du collège, tous les matins (car présence de l'infirmière au collège), pour 12 heures
- Ouverture sur l'extérieur et découverte culturelle : un programme de sorties à visée culturelle intéressant toutes les classes a été poursuivi en 2018, avec les partenaires suivants : Maison de la Danse, théâtre de Vienne, Opéra de Lyon, musée d'Art Contemporain et cinéma Comœdia.
- Poney-club de Parilly tous les mois pour la classe d'orientation : une activité importante de médiation animale dont les jeunes de cette classe tire le maximum de bénéfices.
- Activité infographie.
- Ferme pédagogique, mais l'investissement éducatif est faible... Les enseignants – au contraire – utilisent de plus en plus l'animal comme médiateur.
- Mise en place du logiciel CALENDAR pour l'accès aux emplois du temps des jeunes par les professionnels, puis ensuite par les familles.
- Bibliothèque de l'école : les ouvrages ont été enregistrés et le logiciel de gestion (Hiboutheque) mis à jour. Restent aux enseignants à s'en saisir et à inclure des temps de bibliothèque dans leur emploi du temps.

L'Unité Pédagogique a toute sa place au sein de l'établissement. Elle continue à s'adapter aux évolutions de la population accueillie : mettre le jeune au centre de projet, lui permettre de le réaliser, demeure un objectif prioritaire. A l'équipe de trouver les activités à proposer et les modalités de prise en charge, en s'associant avec d'autres équipes de l'établissement, éducatives, paramédicales.

Un travail en partenariat – dans lequel chacun conservera sa spécificité mais pour la mettre au service de l'enrichissement de la prise en charge individuelle – pourrait permettre la création d'activités dans lesquelles tous les professionnels seraient amenés à travailler dans le respect mutuel des uns vis-à-vis des autres, au service du bien-être du jeune.

Résultats CEM 2018 (en euros)	CEM	
	Charges	Produits
	7 397 236	7 535 293
Résultat d'exploitation		138 058
Résultat financier		-276 815
Résultat exceptionnel		183 054
Résultat comptable 2018		44 296

B Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)

Budget financé par l'ARS.

1 Présentation

En 2018, l'équipe du SESSAD de la Fondation Richard est restée engagée dans une dynamique, caractérisée par :

- Une mobilité importante des professionnels,
- La poursuite de la réflexion amorcée autour de la réécriture du projet de service, en lien avec le projet de rénovation des locaux du SESSAD, avec l'objectif de favoriser l'inclusion des jeunes.

A la fin de l'année 2018, le SESSAD a retrouvé un même niveau de liste d'attente qu'en 2017, soit 57 enfants en attente d'un suivi. En 2018, le SESSAD a reçu 40 nouvelles décisions d'orientation pour lesquels les parents se sont manifestés. Les délais d'attente sont devenus plus longs qu'avant notre dernière extension d'agrément.

Depuis 2 ans, nous constatons un écart significatif entre les besoins de rééducation des enfants entrants et ceux des enfants sortants (4 à 6 séances hebdomadaires nécessaires pour les premiers contre 1 à 2 pour les seconds).

2 Equipe du SESSAD

Placé sous l'autorité du directeur du Centre d'Éducation Motrice, le SESSAD est managé au quotidien par un chef de service. L'équipe est au 31/12/2018 constituée de 21 personnes, représentant 14,49 ETP, répartis comme suit : directeur 0,25 chef de service 1 secrétaire 1 médecin 0,36 dont pédiatre 0,25 et MPR 0,11 psychologue 0,45 éducatrices spécialisées 2,25 ergothérapeutes 2 kiné 2,75 orthophonistes 1,95 orthoptiste 0,75 psychomotricienne 1 assistante sociale 0,7.

3 Activité

Notre agrément concerne toujours « 50 jeunes âgés de 3 à 20 ans, présentant une ou plusieurs déficiences motrices, avec ou sans troubles associés et sans déficience intellectuelle » (au sens de l'OMS). A la demande de l'ARS, les jeunes domiciliés dans le Rhône et scolarisés en milieu ordinaire sans dispositif particulier (CLIS, ULIS, SEGPA) restent prioritaires.

Pour l'année 2018, le SESSAD a eu une file active de 54 jeunes (donnée ANAP), dont 31 garçons et 23 filles. A la rentrée scolaire, le SESSAD suivait 49 enfants, pour parvenir à 48 enfants accompagnés au 31/12/2018.

Comme cela apparaissait déjà au Budget Prévisionnel 2017, la baisse de notre effectif s'explique toujours par l'évolution des besoins des jeunes accompagnés en séances de rééducation :

- Les jeunes sortis du SESSAD en fin d'année scolaire 2017-2018 bénéficiaient en moyenne de 1.2 séances de rééducations hebdomadaires.
- Les jeunes admis en septembre 2018 ont besoin en moyenne de 5 séances hebdomadaires.

Cette situation ne nous permet donc plus de suivre autant d'enfants qu'avant, nos capacités en temps de rééducation n'étant pas extensibles.

En septembre 2018, notre secteur d'intervention s'est élargi (déplacements jusqu'à Mornant, à 45 minutes du SESSAD) et le nombre d'établissements scolaires a considérablement augmenté avec l'entrée de plusieurs jeunes en collège : 31 établissements, dont 19 collèges. Cette nouvelle contrainte a fortement impacté l'organisation du service, puisque pour les collégiens, nous ciblons les temps « hors cours », pour positionner des séances. Avec un nombre important de salariés à temps partiel, cela contraint significativement l'organisation du service.

Nous avons également été confrontés à une réalité d'accueil un peu différente de la part des établissements scolaires. En effet, si les professionnels sont toujours les bienvenus, il n'a pas toujours été possible de bénéficier de locaux disponibles et adaptés au bon déroulement des séances. Cela en raison du dédoublement des classes de CP et CE1 sur notre secteur d'intervention, dans des communes où les établissements scolaires manquaient déjà de salles disponibles. La création de classes externalisées, sans locaux supplémentaires a aussi impacté le travail du SESSAD.

Nous avons donc dû organiser des temps de séances au SESSAD pour 2 enfants, ce qui entraîne soit une plus grande disponibilité des parents pour assurer les trajets (donc un impact sur leur organisation tant familiale que professionnelle), soit la mise en place de taxis, donc un surcoût. Pour les enfants concernés, leur temps de scolarité a également été impacté, car pour une séance de 45 minutes au SESSAD, ces enfants manquent une demi-journée de classe. Ce mode de fonctionnement dégradé de correspond pas à nos missions premières qui visent à favoriser une scolarité à temps plein pour tous les enfants qui en ont la capacité.

Activité 2018	2015	2016	2017	2018
Capacité autorisée	50	50	50	50
Nombre de jours d'ouverture	210	210	208	208
File active annuelle	60	67	58	54
Nombre de séances réalisées	4 257	5 345	5 217	5 688 *
Consultations médicales internes	83	181	162	202

*Commentaires :

A ce chiffre s'ajoutent 437 séances de kinésithérapie réalisées en libéral, financées par le SESSAD.

Le chiffre de 5 400 séances attendues est donc largement atteint en 2018 : il convient en effet de retenir le chiffre de 6 125 séances réalisées ou prises en charge par le SESSAD. Sur les trois dernières années, notre activité ne cesse de progresser, même si notre file active diminue en parallèle.

En raison de notre secteur d'intervention, principalement situé sur les communes de l'Est Lyonnais, nous constatons toujours :

- La dégradation sociale de certaines situations.
- L'accompagnement de fratries où plusieurs enfants sont en situation de handicap. En 2018, 7 familles sont concernées.
- La complexification des situations accompagnées, que ce soit sur un plan social (carences, précarité, familles monoparentales) ou sur un plan de la santé (augmentation du nombre de pathologies évolutives et/ou non identifiées accompagnées).

4 Conclusion et perspectives

Dans la perspective de la réécriture de son projet de service, plusieurs pistes de réflexion ont émergé dans les temps de réflexion de l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD de la Fondation Richard.

Ce projet devra être décliné tant au niveau architectural que d'orientations à prendre.

La pénurie de kinésithérapeutes devra également nous amener à repenser la prise en charge en kinésithérapie au sein du SESSAD, en envisageant de développer une coordination avec les praticiens libéraux.

En parallèle, il sera nécessaire d'actualiser, avec les 2 autres SESSAD Handicap Moteur de l'agglomération lyonnaise, la convention de sectorisation existant. Ce qui aurait peut-être comme intérêt un meilleur suivi des situations en attente.

Le SESSAD de la Fondation Richard aura donc de nombreuses perspectives d'évolution à envisager au cours de l'année 2019, qui sera marquée par la conclusion d'un CPOM avec nos autorités de tarification et l'arrivée d'une nouvelle direction.

Résultats SESSAD 2018 (en euros)	SESSAD	
	Charges	Produits
	840 464	880 544
Résultat d'exploitation		40 080
Résultat financier		0
Résultat exceptionnel		-10 485
Résultat comptable 2018		29 594

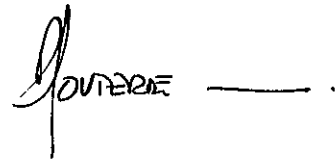
IV PERSPECTIVES DE LA FONDATION RICHARD

Pour 2019, les objectifs qu'elle se fixe sont les suivants :

- Préparation et signature du primo CPOM avec l'ARS pour les établissements sous sa tutelle (FAM partie Soins, CEM, SESSAD, ESAT), s'inscrivant dans le nouveau schéma régional de santé et dans la stratégie de la Fondation.
- Préparation du renouvellement du CPOM avec la Métropole, s'inscrivant dans le projet métropolitain des solidarités et dans la stratégie de la Fondation, avec un nécessaire rééquilibrage budgétaire.
- Poursuite à l'ESAT du développement d'une offre de services et de produits répondant aux besoins du marché, essor de la dynamique commerciale des ateliers artisanaux autour de « Graine de Cuir », certification ISO 9001 et poursuite de la formation et la validation des compétences des ouvriers.
- Démarrage du projet de transformation du FH en Foyer de Vie accompagné d'extensions AJ et SAVS.
- Elaboration du projet de soin du CEM avec la nouvelle équipe médicale en place, poursuite de l'adaptation des prises en charge aux jeunes accueillis, meilleure planification, renforcement des partenariats.
- Réflexion sur l'accompagnement au CEM, notamment autour du dispositif Oxygène, de son impact sur le fonctionnement général de l'établissement, en lien avec les autres établissements.
- Préparation des projets d'établissement et de service pour le CEM et le SESSAD, en lien avec les orientations qui seront retenues dans le CPOM.
- Réflexion à mener sur la qualité de vie au travail puis lancement d'une démarche incluant communication et travail transversal.
- Poursuite des efforts de réduction de l'absentéisme, optimisation de la gestion et des coûts de remplacement des personnels, recentrage des missions des chefs de service sur leur cœur de métier.
- Poursuite du renforcement des fonctions support au siège.
- Mise en place du CSE, en application des ordonnances Macron.
- Modernisation de nos infrastructures réseau et informatique, déploiement de la démarche RGPD.
- Sécurisation générale et transformation de l'accueil de notre site du 104 rue Laënnec.

Approuvé en Conseil d'Administration

Le 27 juin 2019



Pierre Mouterde
Président